



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

ORDRE DU JOUR

Réunion des 18-19 septembre 1997

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

ORDRE DU JOUR

18-19 septembre 1997

- | | | |
|-----------|---|---|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/A(97)7 |
| 2. | Approbation du compte-rendu succinct de la réunion tenue du 30 juin au 2 juillet 1997 | DAFFE/MAI/M(97)6 |
| 3. | Contributions des délégations | |
| 4. | Fiscalité
<u>Pour référence :</u>
Rapport au Groupe de négociation | DAFFE/MAI/EG2(97)1 |
| 5. | Règlement des différends
<u>Pour référence :</u>
Texte et commentaires consolidés | DAFFE/MAI(97)1/REV2 |
| 6. | Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
<u>Pour référence :</u>
Rapport au Groupe de négociation | DAFFE/MAI/IN(97)2 |
| 7. | Rapports sur les résultats des travaux du Groupe de rédaction No. 3 et sur les consultations informelles
<u>Pour référence :</u>
Rapports au Groupe de négociation | DAFFE/MAI/DG3(97)8
DAFFE/MAI/DG3(97)10 |

8. Libéralisation et formulation des réserves spécifiques des pays

Note du Président

DAFFE/MAI(97)29

Pour référence :

Notes du Président

DAFFE/MAI(97)11

DAFFE/MAI(97)14

Projet de réserves

DAFFE/MAI/RES(97)31

9. Prochaines étapes/autres questions

Notes concernant l'ordre du jour

Point 3 Contributions des délégations

Les délégations sont invitées à soumettre des propositions pour examen par le Groupe de négociation. Les pays Membres sont invités à transmettre des contributions écrites en temps utile, afin que les autres pays Membres puissent les examiner avant la réunion du Groupe de négociation.

Point 4 Fiscalité

Le Groupe de négociation entendra un rapport sur les résultats des consultations informelles sur la fiscalité qui auront lieu les 15 et 16 septembre sous la présidence de M. Suganuma. A la lumière de ce rapport, le Groupe de négociation souhaitera peut-être étudier des solutions possibles pour les questions de fiscalité en suspens.

Point 5 Règlement des différends

Le débat du Groupe de négociation tiendra compte des consultations informelles sur les questions de règlement des différends qui auront lieu le 16 septembre sous la présidence de M. Baldi. Il sera fait rapport au Groupe de négociation sur les questions en suspens et sur d'autres questions relatives au règlement des différends.

Point 6 Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Le Groupe de négociation a été invité à étudier des solutions pour les questions en suspens relatives à l'association des Principes directeurs à l'AMI qui avaient été recensées dans le rapport sur les questions institutionnelles [DAFFE/MAI/IN(97)2].

Point 7 Rapports sur les résultats des travaux du Groupe de rédaction No. 3 et sur les consultations informelles

Le Groupe de négociation a invité le Groupe de rédaction No. 3 à poursuivre ses travaux en particulier sur les réserves spécifiques des pays, et à lui faire rapport en septembre. Le Groupe de négociation examinera les résultats de ce débat qui aura lieu les 15 et 16 septembre. Il entendra en outre un rapport d'étape sur les consultations informelles consacrées aux thèmes spéciaux (15-16 septembre).

Point 8 Libéralisation et formulation des réserves spécifiques des pays

A la réunion du Groupe de négociation qui s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 1997, le Président a demandé aux délégations de commencer à établir les listes révisées des réserves spécifiques des pays qui devraient être soumises après la réunion de septembre [DAFFE/MAI/M(97)6]. La note du Président tient compte des commentaires soumis par les délégations au sujet de la note du Secrétariat sur les Principes directeurs pour la formulation des réserves spécifiques des pays [DAFFE/MAI(97)28]. Les délégations souhaiteront peut-être formuler des observations sur le point de savoir si ces Principes directeurs constituent une base utile pour la révision des réserves spécifiques des pays.

Les délégations sont invitées à commenter la proposition d'une délégation pour une clause sur la relation entre l'AMI et l'AGCS présentée à la dernière réunion du Groupe de négociation [DAFFE/MAI/DG3/RD(97)11].

Point 9 Prochaines étapes/autres questions

Le Groupe de négociation sera invité à examiner l'ordre du jour des réunions d'octobre et décembre 1997, compte tenu des débats de la réunion de septembre du Groupe. Un ordre du jour provisoire a été convenu pour octobre à la réunion de juin-juillet [DAFFE/MAI/RD(97)38].

Annexe

Calendrier des réunions du Groupe de rédaction No. 3 et des consultations informelles

15 septembre

Groupe de rédaction No. 3

Consultations informelles – thèmes spéciaux

Consultations informelles – fiscalité

16 septembre

Groupe de rédaction No. 3

Consultations informelles – thèmes spéciaux

Consultations informelles – fiscalité

Consultations informelles – règlement des différends (après-midi seulement)